

# Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

## Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA salue le travail sur une thématique qui définit l'environnement comme l'ensemble des éléments naturels en relation avec l'humain et aborde la question des inégalités environnementales et sociales qui a tardé à faire l'objet d'un partage politique.

Cet avis pourrait contribuer, vu l'absence d'instruments d'évaluation de ce type d'inégalités, à la production de connaissances et à la construction d'actions collectives, au moment où la France accueillera, cette année, la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP 21). Jusqu'à preuve du contraire, nous serions tous affectés par les risques des dégradations environnementales tant au niveau de la pollution, de l'exposition aux nuisances, aux risques, avec leurs conséquences sur la santé, tout comme l'accès aux ressources environnementales. D'autant plus qu'il existe des différenciations sociales dans l'impact de ces dégradations.

Nous partageons le constat de l'existence d'une injustice environnementale due à une inégalité face aux conséquences de la dégradation de l'environnement qui génère des dommages subis par des populations humaines : tous les pays ainsi que toutes les populations ne sont pas à égalité face à cette dégradation. Celle-ci affecte en priorité les plus fragiles comme les pays du Sud et, au sein des pays du Nord, les personnes les plus défavorisées. Il est urgent pour l'UNSA de mettre en place une stratégie globale pour faire face à ces inégalités environnementales et sociales.

Nous partageons aussi l'approche de l'avis qui distingue les principaux types d'inégalités environnementales : inégalités d'exposition, inégalités d'accès aux aménités environnementales, inégalités distributives, inégalités participatives et inégalités d'impact. Cette approche permet de placer la question des inégalités environnementales et sociales au centre des attentes des politiques publiques, afin d'assurer l'avenir des générations présentes et futures. Politiques publiques qui doivent mettre en œuvre des mesures de prévention visant la réduction des sources des nuisances, la diminution de l'exposition des populations et la réduction des inégalités sociales.

Nous partageons également les propositions préconisées par l'avis pour répondre aux attentes et considérons qu'il y a urgence à ce que les politiques publiques soient plus volontaristes pour éviter que le progrès humain ne s'effectue au détriment de l'environnement et pour faire sauter le verrou qui lie l'accroissement des inégalités et les dégradations environnementales dans les territoires urbains, ruraux et Outre-mer.

Une véritable politique publique doit favoriser la Recherche/Développement et l'innovation dans des technologies respectueuses de l'environnement. Elle doit également mettre en place de

l'accompagnement social dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et du transport et aider les pouvoirs publics locaux à améliorer leur environnement.

Cette politique doit être menée dans un cadre de référence défini par des normes internationales et européennes car les conséquences du dérèglement de l'environnement en France doivent se traiter à une échelle suffisamment globale.

Enfin, nous réaffirmons que l'information, la sensibilisation des habitants et l'éducation à l'environnement sont des leviers de prise de conscience citoyenne pour faire évoluer le comportement. Il nous paraît indispensable d'informer et de faire participer la population pour la sensibiliser aux enjeux majeurs de l'environnement. L'information ne peut passer que par des actions de communication avec une approche transversale en y associant les acteurs économiques et sociaux, notamment les partenaires associatifs et syndicaux. Il nous semble que l'implication des jeunes est un gage de réussite sur le long terme.

L'UNSA a voté l'avis.